



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :**
19

Conseillers en fonction :
18

Conseillers présents :
13

Conseillers absents :
5

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 14 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi quatorze novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du huit novembre deux mil vingt-deux.

Présents : Madame Nadine SPETZ, Maire, Monsieur Claude SCHOEFFEL, Madame Doris JAEGGY, Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint, Monsieur Erick FISCHER, Mesdames Cosmina HOFFER, Marie-France LUTHRINGER, Messieurs Daniel MOSER, Franck SCHUBERT, Jean-Jacques SITTER et Roger SPERISSEN, conseillers municipaux.

Arrivés en cours de séance : Monsieur Olivier SARDINI, conseiller municipal (point n°2) et Madame Esther SZTAJNERT, conseillère municipale (point n°2).

Absents excusés : Madame Peggy DOPPLER (**procuration à Madame Nadine SPETZ**), Monsieur Aurélien FLUHR, Mesdames Arlette LUTTENBACHER (**procuration à Madame Doris JAEGGY**), Virginie QUIRIN et Cécile STEMPEL, conseillers municipaux.

Présents : 13
Pouvoirs : 2
Votants : 15

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2022
4. Affaires foncières : amodiation du presbytère
5. Affaires foncières : demande d'une convention de servitude de passage et de captage d'une source
6. Associations locales : demande de versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2022
7. Budget : motion relative aux conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.
8. Chasse : renouvellement des gardes-chasse
9. Finances : révision des taxes communales pour l'année 2023
10. Forêt : travaux de sécurisation du Col d'Oderen et révision des mesures compensatoires
11. Personnel communal : remise gracieuse de dette
12. Recouvrement des frais de secours sur le domaine skiable alpin et fond du Markstein et Grand Ballon pour la saison 2022/2023
13. Travaux : demande de subventions dans le cadre de la réfection du foyer communal et de l'aménagement de la place de l'église
14. Divers et communication
 - a. Fixation d'une date de réunion de la commission forêt (validation de l'Etat Prévisionnel des Coupes et du programme travaux pour l'année

2023)

- b. Rencontre avec Madame Patricia SCHILLINGER, Sénatrice du Haut-Rhin lors de la séance du Conseil Municipal du jeudi 15 décembre 2022

Présence d'un auditeur

NS/AM/NB

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h40. Avant de débiter les points inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire excuse les membres absents et indique les procurations données.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, conseiller municipal est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigné comme secrétaire de séance et est assisté de Madame Aurélia MONTEIRO, secrétaire générale.

N° 2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la décision suivante :

Délégation 4° - marchés publics

Le 13/10/2022 :

Signature d'un devis relatif à l'achat de 3 luminaires LED – CKD Éclairage, Kingersheim : 1 815.30 euros HT, 2 178.78 euros TTC.

Le 18/10/2022 : Fête de l'Hiver

- Signature d'un devis relatif à une prestation musicale – Cors de la Haute-Thur, Fellingring : 200 euros HT (TVA non applicable selon l'article 293 B du CGI) ;

- Signature d'un devis relatif à une prestation de maquillage pour enfants – Aurore LACHAT, Buhl : 100 euros HT (TVA non applicable selon l'article 293 B du CGI) ;

- Signature d'un devis relatif à la projection du documentaire « Rencontre(s) » - Collectif des Possibles, Fellingring : 200 euros HT (TVA non applicable selon l'article 293 B du CGI) .

Arrivée de Mme Esther SZTAJNERT

Le 19/10/2022 :

Signature d'un devis relatif à l'achat de deux bacs à fleurs en pierre pour la place de l'église – Bubisutti, Battenheim : 800 euros HT (TVA non applicable selon l'article 293 B du CGI).

Le 4/11/2022 :

Signature d'un devis relatif au chantier rue du Kelm – Royer Frères S.A.S, Moosch : 960 euros HT, 1 152 euros TTC.

Arrivée de Monsieur Olivier SARDINI

N° 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 OCTOBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022, dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans modification.

DELIB N°2022/64

N° 4. AFFAIRES FONCIÈRES : AMODIATION DU PRESBYTÈRE

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et des services techniques, explique que le presbytère de Felling, situé au 3 rue de l'Église, a été reconstruit par l'architecte Poisat de 1840 à 1844. Il s'agit d'un bâtiment communal remarquable qui fait partie du patrimoine et de l'histoire du village.

Par délibération du Conseil municipal du 13 octobre 2000, sachant que le prochain chargé d'âmes de la paroisse catholique de Felling ne résiderait pas dans la commune, il s'est posé la question du devenir des locaux restés vacants. Aussi, afin d'éviter que le presbytère ne se détériore, il a été décidé de mettre en location le rez-de-chaussée, sachant que les pièces de l'étage étaient suffisantes pour le Conseil paroissial. Une autre délibération en date du 1^{er} juin 2001 a approuvé les travaux de séparation entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage afin de matérialiser la partie locative au rez-de-chaussée et la partie réservée au Conseil de Fabrique au 1^{er} étage. Actuellement, des travaux de réhabilitation sont en cours au rez-de-chaussée, dans le cadre de l'ouverture d'une Maison des Assistants Maternels. A l'étage, il y a toujours la partie réservée au Conseil de Fabrique.

Aussi, la commune de Felling, qui est propriétaire du bâtiment a jugé nécessaire d'entreprendre une rénovation complète de celui-ci et d'intégrer, dans ce projet global, la rénovation de l'appartement situé au 1^{er} étage afin d'y créer un appartement de service. Madame le Maire et Monsieur Frédéric GRUNENWALD ont participé à la réunion ordinaire du Conseil de Fabrique le 19 octobre dernier durant laquelle l'avenir du presbytère a été discuté. Dans le cadre du projet communal détaillé ci-dessus, Madame le Maire a proposé de transférer les locaux du presbytère dans l'ancienne salle du conseil municipal. Cette salle, à savoir le nouveau presbytère, sera réservée à l'usage unique du Conseil de Fabrique et pourra, en même temps, servir de salle de répétition à la chorale paroissiale.

A l'issue du vote, le Conseil de Fabrique a donné son accord à l'unanimité, moins une abstention, pour que la commune engage les démarches pour ce transfert.

Le local proposé au Conseil de Fabrique est l'ancienne salle du conseil municipal : il est situé au 60 Grand'rue à Felling, dans l'ancien bâtiment de la mairie. Ce local, ainsi que le chauffage et l'électricité, seront mis gracieusement à disposition du Conseil de Fabrique.

Monsieur Jean-Jacques SITTER, conseiller municipal, demande si le fait de créer un logement au 1^{er} étage ne va pas être gênant, en termes de nuisances sonores, pour les futurs locataires, avec la Maison des Assistants Maternels située juste en-dessous. Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire, explique que le bâtiment a été bien isolé avec les récents travaux mais que la municipalité va toutefois être vigilante concernant cet éventuel problème lors des travaux de remise en état du logement.

Ouï l'exposé de Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et des services techniques,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PROPOSE** au Conseil de Fabrique de transférer ses locaux et le titre légal de « Presbytère » dans le bâtiment de l'ancienne mairie, situé directement à proximité du presbytère actuel, au 60 Grand'rué 68470 FELLERING, dans l'ancienne salle du conseil municipal.

DELIB N°2022/65

N° 5. AFFAIRES FONCIÈRES : DEMANDE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE CAPTAGE D'UNE SOURCE

Monsieur Jean-Marc FRITSCH va acheter une bâtisse et un hangar situés sur la parcelle 36, section 16 et des landes situées sur la parcelle 148, section 16 à Madame Régine WALTISPERGER.

Dans le cadre de cette vente, une demande de concession pour servitude de passage ainsi qu'une concession de captage de source a été formulée pour être inscrite dans l'acte de vente.

Après exposés,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le fait d'inscrire dans l'acte de vente la conclusion d'une concession de servitude de passage et d'une concession précaire et révocable pour le captage d'une source.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer lesdites concessions et tout autre document y afférent.

DELIB N°2022/66

N° 6. ASSOCIATIONS LOCALES : DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Tous les ans, la société de gymnastique ALSATIA de Fellingring adresse une demande à la commune pour obtenir le remboursement de l'avis d'imposition foncière. Cette année, le montant est de 1 457 euros soit une augmentation de 54 euros par rapport à 2021. Ce remboursement se rajoute à la subvention annuelle d'un montant de 777 euros versée à l'association.

Au total, la commune verse environ 2 200 euros par an à cette association.

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et des services techniques explique que cette salle et les terrains attenants vont être donnés à titre gracieux à la commune de Fellingring. Un acte notarié est en cours de rédaction mais il convient d'estimer la valeur de ce bien, ce qui devrait être réalisé très prochainement. Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, estime que, malgré le coût de fonctionnement de la salle, il ne faut pas omettre que ce bâtiment a été construit par les habitants de Fellingring et qu'il est par conséquent normal que cette salle revienne aux mains de la commune et soit disponible pour l'ensemble des administrés (historique très chargé avec une construction en 1911). Monsieur Jean-Jacques SITTER, conseiller municipal, craint que cette salle soit financièrement lourde à porter (mise aux normes, etc.). Monsieur Frédéric GRUNENWALD précise qu'il est envisagé d'organiser une journée citoyenne dédiée à la remise en état du bâtiment (peinture, etc.).

Vu la demande de Monsieur BOSSERT, Président de la société de gymnastique ALSATIA en date du 31 octobre 2022,

Sur rapport de Madame le Maire,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle à la société de gymnastique « ALSATIA » d'un montant de 1 457 euros correspondant au remboursement intégral de la taxe foncière 2022 ;

- **PRÉCISE** que le montant est prévu au BP 2022 à l'article 65748.

DELIB N°2022/67

N° 7. BUDGET : MOTION RELATIVE AUX CONSÉQUENCES DE LA CRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE SUR LES COMPTES DE LA COMMUNE, SUR SA CAPACITÉ À INVESTIR ET SUR LE MAINTIEN D'UNE OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITÉ ADAPTÉE AUX BESOINS DE LA POPULATION

Le Conseil municipal de la commune de Fellingering, réuni le 14 novembre 2022 exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité

pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

La commune de Fellingring soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- **d'indexer la DGF sur l'inflation 2023**, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- **de maintenir l'indexation des bases fiscales** sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).

- **soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression.** Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'Impôt sur les Sociétés (IS), la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de Fellingring demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement** de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- **de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).** Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.

- **de rénovier les procédures d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de Fellingring demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la

transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de Fellingring demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles. Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la commune de Fellingring soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- **Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)** – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la motion relative aux conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

La présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département.

DELIB N°2022/68

N° 8. CHASSE : RENOUELEMENT DES GARDES-CHASSE

Madame le Maire expose la nécessité de procéder au renouvellement des gardes-chasse : en effet, les locataires des 4 lots de chasse communaux sont tenus de porter à la connaissance du Conseil municipal et de la Fédération départementale des Chasseurs du Haut-Rhin, pour avis, l'identité du ou des gardes-chasses choisis. La liste des gardes-chasse pour la période 2022-2023 s'établit comme suit :

LOT N° 1 Monsieur Pierre ROOS
13 Chemin du Planchewasen
68470 FELLERING

LOTS N° 2 & 3 Monsieur Roland CLAUZEL
Chemin Alscher
68830 ODEREN

Monsieur André WELKER
6 rue du Schmiedeberg
68550 SAINT-AMARIN

LOT N° 4

Monsieur Serge DOUHAY
135 Grand rue
68820 KRUTH

Monsieur Sébastien NAEGELEN
132 Grand-rue
68820 KRUTH

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ÉMET** un avis favorable concernant la liste des gardes-chasse proposée par les locataires des 4 lots.

DELIB N°2022/69

N° 9. FINANCES : RÉVISION DES TAXES COMMUNALES POUR L'ANNÉE 2023

Après exposés de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire et de Madame Nadine SPETZ, Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** les taxes communales pour l'année 2023 comme suit :

➤ BUDGET FORET :

Types de taxes	Tarifs
Carte de ramassage de bois mort	6 euros
Façonnage individuel de bois (carte de ramassage de bois mort obligatoire), quel que soit le diamètre du bois	4 euros du stère
Occupation temporaire de terrain pour pâturage	15 euros de l'hectare
Produits ligneux	Tarifs en fonction du barème fixé par l'Office National des Forêts (ONF)
Produits végétaux non ligneux	
Produits minéraux	
Autorisations Temporaires assimilées à des produits forestiers	

➤ BUDGET PRINCIPAL

Type de taxe	Tarifs
Droit de place (tout commerce)	25 euros
Photocopies :	
- N/B A4	- 0.15 centimes
- N/B A3	- 0.30 centimes
Livre sur Fellingring	27 euros

<p>Location du foyer communal réservée aux personnes domiciliées à Fellingring :</p> <ul style="list-style-type: none"> - journée - soirée - journée et soirée <p><i>Les tarifs relatifs au remboursement de la vaisselle sont listés dans la délibération n°2018/07 du 22 janvier 2018</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - 80 euros - 160 euros - 200 euros
<p>Location des tentes communales réservée aux personnes domiciliées à Fellingring :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3m x 3m - 6m x 3m 	<ul style="list-style-type: none"> - 40 euros la journée - 60 euros la journée

DELIB N°2022/70

N° 10. FORET : TRAVAUX DE SÉCURISATION DU COL D'ODEREN ET RÉVISION DES MESURES COMPENSATOIRES

La Collectivité Européenne d'Alsace a un projet de sécurisation du col d'Oderen en raison d'éboulements réguliers (délibérations n°2022/08 en date du 25 février 2022 et n°2022/23 en date du 8 avril 2022).

Néanmoins, le site concerné est situé en réserve intégrale, ce qui nécessite l'avis de comités scientifiques, en lien avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, sous l'égide du Préfet des Vosges. Ces comités scientifiques avaient émis un avis défavorable à cette sécurisation, estimant que ces travaux nuiraient à la naturalité du site.

Cette sécurisation serait, par conséquent, soumise à des mesures compensatoires qui représenteraient une surface de 20.5 hectares de forêt communale exploitable et à habitat « équivalent » sur le territoire de la Réserve pour être classée en libre évolution. La commune de Kruth est prête à participer à cet effort à hauteur de 10 hectares : il est par conséquent proposé que la commune de Fellingring prenne à sa charge la différence, autrement dit 10,5 hectares, au sein de sa forêt communale.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire en charge de la forêt, chasse, agriculture et environnement rappelle l'historique du dossier et explique que toutes les communes concernées par la réserve intégrale ont été réunies.

La commission « Espaces protégés » du Conseil National de la protection de la Nature (CNPN) s'est réunie le 27 septembre 2022 afin d'émettre un avis sur les travaux de sécurisation de la RD13 bis dans la Réserve Naturelle Nationale (RNN) du Massif du Ventron (Vosges et Haut-Rhin). Ladite commission, après avoir entendu la présentation du dossier par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), accompagnée par les bureaux d'études Arias Montagne et ECOSCOP, et l'avis du rapporteur, a donné un avis défavorable à l'unanimité sur les travaux de sécurisation de la RD13 bis dans la RNN du Massif du Grand Ventron (Grand-Est). Le CNPN a assorti son avis des motivations et d'une demande de compléments qui figurent en annexe de la présente délibération.

Ouï l'exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire en charge de la forêt, chasse, agriculture et environnement,

Madame le Maire procède à un vote à main levée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** les mesures compensatoires à hauteur de 10,5 hectares proposées dans le cadre des travaux de sécurisation du col d'Oderen, sans durée limitative, afin de répondre à l'enjeu de l'écosystème présent qui fait l'objet d'une reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO.

DELIB N°2022/71

N° 11. PERSONNEL COMMUNAL : REMISE GRACIEUSE DE DETTE

Dans le cadre de l'arrêt de travail d'un agent contractuel employé par la commune, du 27 septembre 2021 au 8 juillet 2022, il s'avère que l'agent en question et la commune n'ont pas pu percevoir d'indemnités journalières de la part de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie parce que le nombre d'heures travaillées ne lui permettaient pas d'en bénéficier (20 heures manquantes afin d'y prétendre). La non-subrogation de la sécurité sociale a été contestée par l'agent concerné, qui a déposé deux recours, ayant tous reçu un refus de la part de la CPAM. Cette personne ne perçoit plus de salaire depuis janvier 2022 de la part de la commune ni même de ses autres employeurs (Chèque Emploi Service Universel).

Il s'avère que cet agent s'est vu verser un montant de rémunération supérieur à celui qu'il aurait dû percevoir en raison des délais de traitement de son dossier par la sécurité sociale, dans le cadre de son arrêt maladie. Conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique, l'administration se doit d'exiger le reversement du trop-perçu ; toutefois, au vu de la situation socioéconomique de l'agent, la commune peut avoir recours à une remise gracieuse suite à un indu sur rémunération.

Madame le Maire propose, dans le cas présent et au vu de la situation particulière de cet agent contractuel, de lui accorder une remise gracieuse de 463.60 euros.

Conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le budget communal,

Vu le rapport présenté par Madame le Maire,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'accorder à un agent contractuel, après évaluation de sa situation socioéconomique, une remise gracieuse de 463.60 euros suite à trop perçu sur rémunération.

DELIB N°2022/72

N° 12. RECOUVREMENT DES FRAIS DE SECOURS SUR LE DOMAINE SKIABLE ALPIN ET FOND DU MARKSTEIN ET GRAND BALLON POUR LA SAISON 2022/2023




Sur rapport de Madame le Maire,

Vu la validation des tarifs des secours sur pistes pour l'hiver 2022/2023 pris en séance plénière du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif Markstein-Grand Ballon en date du 5 novembre 2022,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de confier au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif Markstein/Grand Ballon-Régie des Remontées Mécaniques du Markstein/Grand Ballon la mise en recouvrement des frais de secours sur le domaine skiable alpin et de fond du Markstein dans les conditions stipulées dans la convention validée par le Conseil Municipal en date du 3 novembre 2017 ;

- **VALIDE** le barème des prestations pour la saison hivernale 2022/2023 :

 Soins-Front de neige :	50.00 euros
 Evacuation sur domaine sécurisé :	275.00 euros
 Evacuation hors-piste :	440.00 euros

- **PRÉCISE** que ces prestations ont augmenté par rapport à celles de la saison hivernale 2021/2022.

<p>N° 13. TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DU FOYER COMMUNAL ET DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE</p>

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et des services techniques détaille les deux projets d'envergure qui seront portés par la commune au courant de l'année 2023. En effet, dans le cadre de la réfection du foyer communal et de l'aménagement de la place de l'église, il est proposé au Conseil Municipal de présenter les deux dossiers auprès de la Préfecture du Haut-Rhin pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL) et/ou au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 (DETR). Des subventions à hauteur de 20 à 40 % des dépenses peuvent être sollicitées.

Monsieur Franck SCHUBERT, conseiller municipal, alerte les élus quant aux dépenses de fonctionnement générées par les investissements en cours et prévus. Selon lui, il faudrait élaborer un plan pluriannuel d'investissements afin de prioriser les projets et de mieux maîtriser les dépenses communales.

Vu l'exposé de Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** aux projets de réfection du foyer communal et d'aménagement de la place de l'église ;
- **CHARGE** Madame le Maire de solliciter des subventions au titre la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL) et/ou au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 (DETR) ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

<p>N° 14. DIVERS ET COMMUNICATION</p>

- a. Fixation d'une date de réunion de la commission forêt (validation de l'Etat Prévisionnel des Coupes et du programme des travaux pour l'année 2023)

La date de réunion de la commission forêt est fixée au lundi 28 novembre 2022 à 19h30.

- b. Rencontre avec Madame Patricia SCHILLINGER, Sénatrice du Haut-Rhin lors de la séance du Conseil Municipal du jeudi 15 décembre 2022

Madame la Sénatrice du Haut-Rhin sera présente pour échanger avec l'ensemble des élus du Conseil Municipal de Fellingring sur les différents sujets d'actualité touchant la commune.

Rapports du Maire et des Adjointes :

 Madame Nadine SPETZ, Maire de la commune :

- Réunion cantonale organisée par les Conseillers d'Alsace le jeudi 17 novembre 2022 de 18h30 à 20h à la salle polyvalente Sainte-Odile de Vieux-Thann. Madame Cosmina HOFFER, conseillère municipale, représentera la commune de Fellingring à cette occasion.

- Retour sur la cérémonie du 11 novembre 2022 qui s'est déroulée à Wildenstein, avec le

regroupement de plusieurs communes à savoir Fellingering, Oderen, Kruth et Wildenstein.
En 2023, la cérémonie du 8 mai aura lieu à Kruth et la cérémonie du 11 novembre à Fellingering.

- 27 octobre 2022 : présence de Madame le Maire à Paris dans le cadre du Tour de France masculin. La 20^{ème} étape (avant l'arrivée à Paris) se déroulera sur le ban communal de Fellingering avec une arrivée au Markstein.

Une subvention devra être versée par la commune de Fellingering, au même titre que pour le Tour de France Femmes.

- Réflexion en cours concernant la cérémonie des Vœux du Maire : doit-on l'organiser sachant qu'il y a déjà une grosse manifestation, la Fête de l'Hiver, le 10 décembre (par souci d'économie et vu la proximité entre les deux dates) ? Toutefois, Madame le Maire précise qu'elle souhaite organiser une réception pour les personnes méritantes.

Elle demande l'avis des conseillers municipaux à ce sujet.

Monsieur Franck SCHUBERT, conseiller municipal, pense qu'il faudrait faire la réception des personnes méritantes pendant la manifestation du 10 décembre parce qu'il y aura plus de personnes présentes, (pas en comité restreint comme à l'accoutumée) et cette réception pourra sans doute attirer du monde. Dans ces cas-là, il convient d'inviter la presse et les élus, notamment le maire et les adjoints honoraires.

Monsieur Franck SCHUBERT pense que la cérémonie des Vœux du Maire sert avant tout à dresser le bilan de l'année passée et annoncer les projets à venir. Madame le Maire explique que ces informations sont déjà diffusées via le bulletin communal.

 Monsieur Claude SCHOEFFEL, premier Adjoint :

- Discussions en cours avec des propriétaires de forêt sur le secteur de la Leh.

- Drumont : entrevue avec les parapentistes parce qu'actuellement, la gestion est archaïque.

- Ferme Hoffner : discussion avec Lucas BURGUNDER en cours.

- Participation à une journée en Allemagne avec l'ONF sur la problématique forêt/gibier. Claude souhaiterait initier une journée équivalente en forêt noire pour les communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.

- Site du Thalhorn/Bergenbach : réflexion en cours sur la fréquentation du site avec la commune d'Oderen et la Maison de la Terre à Senthain. Une rencontre est prévue à ce sujet en janvier 2023.

- Travail sur les sapins de Noël et les branches pour les commerces et les administrés.

- Travail toujours en cours concernant le cahier des charges chasse.

- Sécurisation de la RD13bis1 : un courrier commun aux communes de Fellingering, Oderen et Kruth sous forme d'argumentaire pour le maintien de l'ouverture de cette route et sa sécurisation a été adressé au Ministre.

- Démontage des téléskis du Frenz : Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, évoque les deux articles parus dans la presse et estime que la commune de Fellingering n'a pas été mise en avant dans ce dossier. Selon lui, il faudrait « remettre les pendules à l'heure » et demander un article de presse expliquant l'historique du dossier et l'investissement de la commune et de l'ONF, qui ont largement

contribué au démantèlement.

✚ *Madame Doris JAEGGY, deuxième Adjointe :*

- Atelier peinture avec les filles du groupe « Décoration du village ». Remerciements.
- Sortie avec le jumelage : promenade au sentier botanique de Bourbach-le-Bas puis repas au restaurant.
- Exposition annuelle des peintres de la vallée de la Thur au foyer communal les 5 et 6 novembre – Monsieur Roger SPERISSEN, conseiller municipal, estime que les conseillers municipaux auraient pu davantage se mobiliser pour se rendre à l'exposition.
- AEL : kermesse de l'école prévue le samedi 10 juin 2023.
- Distribution des flyers « Fête de l'Hiver » et des enveloppes pour le chauffage de l'Eglise pour le compte du Conseil de Fabrique.
- Visite à Monsieur Bernard ARNOLD, Maire honoraire, pour son anniversaire.
- Inauguration de l'Orchestre à l'école le mardi 15 novembre à 19h au foyer communal.
- Réunion le mardi 22 novembre à 19h30 pour les derniers préparatifs de la Fête des Aînés (répétition des chants notamment).
135/140 personnes seront présentes à la Fête des Aînés.
- Réunion le jeudi 8 décembre à 19h concernant la répartition des tâches dans le cadre de la Fête de l'Hiver.

✚ *Monsieur Frédéric GRUNENWALD, troisième Adjoint :*

Dernières opérations en matière d'urbanisme :

- 2 déclarations préalables ont été réceptionnées :
 - Installation de panneaux photovoltaïques le 26/10/2022
 - Installation d'une pergola pour abriter une voiture le 04/11/2022
 - 3 DIA ont été réceptionnées :
 - 1 concernant la section 06 pour les parcelles 203 et 230 le 17/10/2022
 - 1 concernant la section 11 pour les parcelles 64, 276, 104 et 377 le 17/10/2022
 - 1 concernant la section 07 pour la parcelle 520 le 17/10/2022
- La commune n'a pas usé de son droit de préemption.

Travaux effectués :

- Remplacement des rigoles défectueuses chemin du Schliffels, chemin des Douaniers, chemin d'Oderen.
- Travaux de fauchage et d'entretien des espaces verts. Abattage des résineux secs au rond-point.

- Entretien des décorations de Noël et début de l'installation.

- Création d'un puit perdu rue des Fleurs (prévu au budget) afin de collecter les eaux de ruissellement.
- Fermeture de la plate-forme des déchets verts à partir du 28 novembre. Un grand merci à Roger SPERISSEN qui en a assuré la fermeture tous les lundis soir.

Salle de gymnastique Alsatia :

L'association de gymnastique a choisi de faire don à la commune de la salle et des terrains attenants.

Nous rassemblons les documents nécessaires afin de finaliser le dossier chez le notaire.

Estimation de la valeur de l'ensemble en cours.

Point MAM :

- Pose de la fibre de verre terminée
- Travaux de peinture bien avancé.
- Pose du faux plafond presque terminée
- Installation de chauffages d'appoint pour sécher le local en attendant que le chauffage au sol soit opérationnel.

Ci-dessous, les dates 2023 retenues par Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire, pour la distribution des ECOSACS :

Lundi 09 janvier
de 10H à 15H

Mardi 10 janvier
de 10H à 15H

Mercredi 11 janvier : NÉANT

Jeudi 12 janvier
de 10H à 15H

Vendredi 13 janvier
de 10H à 15H

Samedi 14 janvier
de 9H à 12H

Deux conseillers municipaux interviennent :

- Madame Marie-France LUTHRINGER rappelle qu'il reste 10 jours pour commander les repas dans le cadre du Téléthon : pour l'instant, elle a seulement 60 commandes.
- Monsieur Erick FISCHER évoque la passerelle créée par le Club Vosgien au lieu-dit Malakoff : le rendu est très beau. Une inauguration sera prévue prochainement.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h12.

Frédéric GRUNENWALD

Nadine SPETZ

Secrétaire de séance

Maire